

LA TOURNÉE DE FORET MEDITERRANÉENNE

Visite du Parc national de Talassemtnane *Région du Rif, Maroc, juin 2006*

par Charles BOSSHARDT

***La désormais traditionnelle
tournée forestière de l'association
Forêt Méditerranéenne s'est
déroulée du 18 au 20 juin 2006
dans la région du Rif au Maroc,
à la découverte du magnifique
Parc national de Talassemtnane
et du tout jeune Parc naturel
régional de Bouhachem.***

***Cette visite faisait suite
au séminaire organisé à Tanger
sur le thème "Erosion - Risques -
Populations" et qui nous avait
déjà permis de voir les bassins
versants de cette région.***

***Onze participants ont prolongé
ainsi la visite de cette belle région.***

Situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Chefchaouen, ce Parc national, n'a d'existence légale que depuis novembre 2004, bien que cette structure ait vu le jour au début des années quatre-vingts.

D'une surface de 58 000 ha, il s'étend sur deux provinces : Chefchaouen (80%, six communes rurales) et Tétouan (20%, trois communes rurales). Vingt-cinq mille habitants y résident, avec une densité faible au cœur du Parc, mais supérieure à 100 hab/km² à la marge.

Zonage

Le plan directeur de gestion du Parc national de Talassemtnane prévoit trois zones écologiques de statut distinct :

- une zone de protection intégrale d'une surface totale de 2 000 ha, constituée par deux îlots où *Abies marocana* est prépondérant ;
- une zone intermédiaire, baptisée sanctuaire naturellement géré, de 3 000 ha, avec présence *d'Abies marocana* et du pin maritime de montagne ;
- une zone de 53 000 ha, de protection plus diffuse, dans laquelle, par exemple, des interventions sylvicoles sont programmées et réalisées.

Photo 1 (ci-contre) :

Une des entrées
du Parc à Bab Taza

Photo Denise Afxantidis

Photo 2 (ci-dessous) :

Zone ravinée
à l'entrée du Parc
Photo D.A.

Photo 3 (en bas) :

Vue du Parc
Photo François Besse



Objectifs

Deux objectifs sont assignés au Parc :

- conservation de la biodiversité, en particulier *d'Abies marocana* ;
- développement : le Parc doit être un moteur du développement régional.

Potentialités

Les potentialités du territoire du Parc national de Talassemtane sont élevées :

- richesse floristique : de très nombreuses espèces sont présentes, dont beaucoup sont endémiques,

– richesse faunistique : 37 espèces de mammifères (dont singe magot, loutre, châcal doré, genette...), 117 espèces d'oiseaux (dont aigle de Bonelli, aigle royal, grand corbeau, milan, vautour ; un programme de réintroduction du gypaète barbu s'est heurté à l'opposition de la population), reptiles (vipère à collier...) et batraciens (crapaud accoucheur...),

– richesse paysagère : versants boisés, arbres remarquables, pâturages, rochers, falaises, gorges, ruisseaux, grottes... Tout ceci représente un atout fort pour le développement programmé de l'écotourisme,

– par sa position-même, au nord de l'Afrique, au bord de la Méditerranée, il est situé au carrefour entre le sud de l'Europe et l'Afrique interne, et est ainsi appelé à servir de support à l'organisation de manifestations scientifiques ou culturelles.

Structure

Les textes fondateurs prévoient pour le Parc une structure autonome, disposant d'un budget propre, avec des objectifs en matière de conservation des espèces et du milieu, d'éducation environnementale et de développement socio-économique.

A l'heure actuelle, le Parc ne dispose que d'un directeur, placé sous la tutelle de la Direction régionale des Eaux et Forêts, qui s'appuie, pour mener les actions du Parc, aussi bien sur les structures étatiques existantes (Eaux et Forêts et Agriculture essentiellement, mais également Tourisme et Agence pour le développement des provinces du Nord), que sur les associations locales, régionales et internationales, mais aussi avec le concours des spécialistes chargés de la mise en œuvre des programmes financés par les institutions internationales, dont le programme MEDA.

Le programme MEDA

Ce programme, financé par l'Union européenne, initialement sur une durée de 5 ans (2001-2005) et a été prorogé jusqu'à fin 2007. Il est intitulé "Projet de développement participatif des zones forestières et périforestières de la Province de Chefchaouen" et comporte cinq pôles :

- développement des zones marginales ;
- subériculture ;
- restauration d'écosystèmes dégradés ;
- développement de la frange maritime ;
- Parc national de Talassemtane.

Le budget du Parc est alimenté par la totalité de l'enveloppe financière consacrée au cinquième de ces pôles, mais bénéficie également des financements au titre des quatre autres pôles pour toutes les actions situées dans son périmètre qui s'y rapportent.

La spécificité du programme MEDA est que la gestion financière des fonds européens est déléguée à l'administration marocaine. Ce n'était pas le cas du programme précédent, GEF-Rif, Gestion des écosystèmes forestiers, où les procédures financières étaient régies par l'Union européenne.

Le poste forestier de Talassemtane

Sous l'autorité hiérarchique de la DREF (Direction régionale) de Tétouan, du SPEF (Service provincial) de Chefchaouen, le CDF (Centre de développement forestier) de Chefchaouen gère un domaine de 45 000 ha et est constitué de quatre postes forestiers ou triages, tenus chacuns par un technicien forestier, dont celui de Talassemtane.

L'activité du technicien se partage entre :

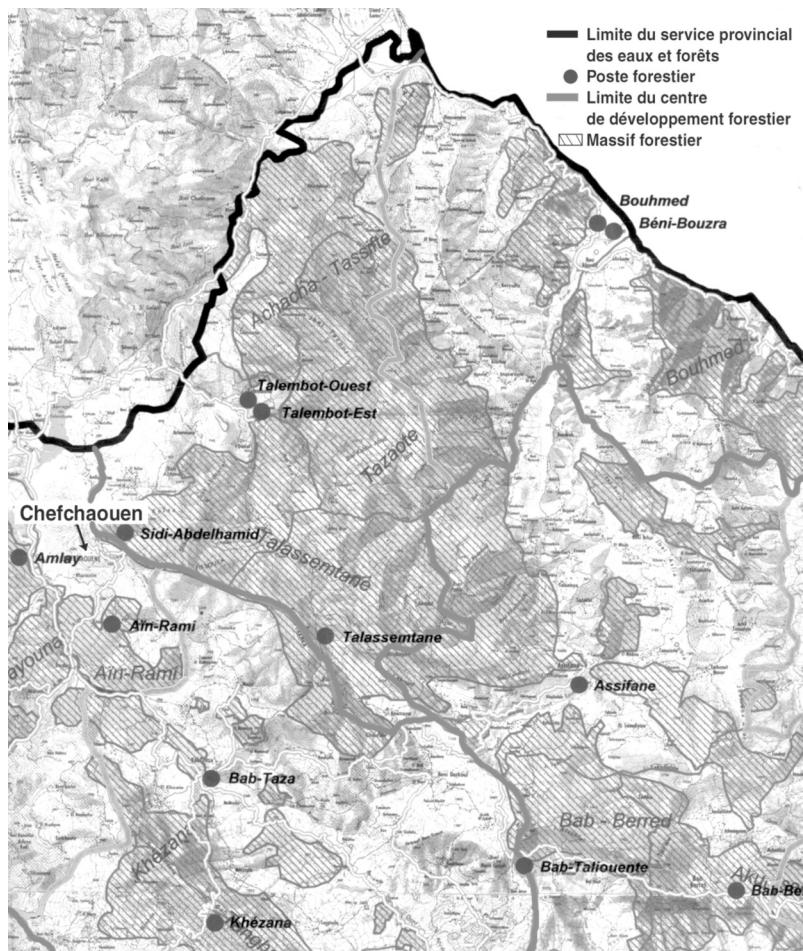
– la surveillance du domaine : activité principale, consistant à lutter contre les défrichements et les labours en forêt (150 PV par an), les coupes illicites de bois et les délits de chasse. Pendant la saison estivale, il assure la prévention des incendies de forêt.

– la gestion sylvicole : 3000 ha de sapinière ; forêt mélangée de pin maritime, pin noir, chêne-liège, thuya, if, chêne vert, chêne zen, arbousier, pistachier lentisque, cistes, érable (*Acer griseum*), cèdre... Il assure l'encadrement technique des travaux d'exploitation, des aménagements sylvicoles, la délimitation du domaine.

La régénération assistée d'*Abies marocana* se fait par parcelles de 150 ha clôturées : plu-



Photo 4 (en haut) :
Paysage forestier du Parc
Photo François Besse



Carte 1 :
Le massif forestier de Talassemtane et les délimitations de l'administration forestière marocaine

sieurs modalités ont été expérimentées (crochetage seul, crochetage avec semis de graines récoltées sur place, témoin) et permettent de conclure quant au rôle primordial de la mise en défens.

Dans la zone intermédiaire du Parc (et a fortiori dans la zone de protection intégrale, soit sur 5000 ha au total) aucune exploitation forestière n'est pratiquée. Ceci est très mal perçu par les populations. En effet, en application d'un dahir (édit royal) de 1976, toutes les recettes forestières des terrains gérés par l'Administration des Eaux et Forêts sont reversées aux communes rurales, celles-ci ayant théoriquement une obligation de réinvestissement à hauteur de 20% dans le domaine forestier (ce qui, au dire des forestiers, n'est jamais appliqué).

Menaces

Les formations boisées du Rif sont menacées par :

- les défrichements liés à de nouvelles mises en culture de cannabis. 1 000 à 1 500 ha disparaissent ainsi chaque année au profit du cannabis. S'il n'y a pas d'apport d'engrais, cette espèce épouse les sols en 4 ou 5 ans, ce qui génère de nouveaux défrichements.

La contestation par les populations des propriétés foncières de l'Etat est d'autant plus facile qu'il y a souvent absence de délimitation formelle. La population s'appuie sur des certificats de jouissance sur le domaine forestier, délivrés à l'époque du protectorat espagnol, pour en revendiquer la propriété. Les délimitations du domaine, engagées de façon généralisée depuis les années 80 font l'objet de contestations multiples, en raison de la longueur des procédures (souvent supérieures à quatre ans) : le statut d'occupation des parcelles a souvent changé pendant ce délai. L'opposition des populations se traduit par des incendies volontaires, dont les auteurs sont, comme chez nous, difficiles à identifier ;

- les incendies, la plupart du temps volontaires, détruisent en moyenne 500 ha par an (avec un pic de 4 500 ha en 2004). La lutte contre le feu reste très difficile, dans un massif montagneux aux versants escarpés, mal équipés en voie d'accès et au sous-bois dense ;

- le parcours du bétail, essentiellement les caprins. La récolte de rameaux destinés à l'alimentation du bétail s'ajoute à cette pression directe ;

- la récolte du bois pour l'alimentation des foyers domestiques (chauffage et cuisson des aliments) ; dans les secteurs d'altitude, où la période de chauffe dure six mois, la consommation de bois de feu est de 8 à 10 tonnes par ménage et par an.

C.B.



Photos 5 et 6 :
Abies marocana
Photos D.A. (gauche)
et F.B. (droite)

